



Licence HISTOIRE Parcours EUROPE

Licence 1 - 2 - 3

Modalités d'examens et de contrôle des connaissances
Contrôles continus & examens terminaux

Année universitaire 2023-2024



UFR Histoire, histoire de l'art
et archéologie
Pôle Humanités

SOMMAIRE

CONTACTS	Page 4
-----------------	--------

LICENCE HISTOIRE PARCOURS EUROPE

Modalités d'accès aux enseignements	Page 5
Première inscription	
Inscriptions suivantes et redoublement	

Aménagements de scolarité	Page 5
Les dispenses d'assiduité (DA)	
Le Régime spécial en 2 ans	
Les sportifs de haut niveau	
Étudiants malades ou en situation de handicap	

Validation, contrôle des connaissances	Page 7
Lexique : UE - EC	
Crédits ECTS	
Validations – capitalisation – compensation	
Inscriptions par transfert	

Les examens	Page 8
Espace intranet	
Calendrier des examens	
Affichage de la composition du jury	
Doubles inscriptions	
Admission et sortie de la salle	
Contrôle des identités	
Émargement et comptage des copies	
Absences	
Conditions de correction des copies	
Fraude ou tentative de fraude	
Charte anti-plagiat	

Résultats d'examen	Page 10
Proclamation des résultats - relevé de notes	
Notes planchers	
Consultation des copies	
Mentions de réussite	
Jury	
Progression - redoublement	

Session de rattrapage - 2^e Session	Page 11
Pour les étudiants déclarés «ADMIS»	
Pour les étudiants déclarés «REFUSÉ»	
À savoir : moyenne retenue	

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES	Page 12
--	---------

LES RESPONSABLES

Parcours Europe Histoire

Catherine POMEYROLS

catherine.pomeyrols@univ-nantes.fr



Quel interlocuteur pour ma question ?



SECRÉTARIAT PÉDAGOGIQUE

Tronc commun

Secrétariat du Parcours Europe

Pauline BRUNO

secretariat.parcours-europe@univ-nantes.fr

02 40 14 16 77

Faculté de Droit et des Sciences Politiques

secretariat.parcours-europe@univ-nantes.fr

Histoire

Sébastien OIZEL

secretariat.histoire.licences@univ-nantes.fr

02 53 52 26 72

UFR Histoire, Histoire de l'art et archéologie

MODALITÉS D'ACCÈS AUX ENSEIGNEMENTS

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales.

Première inscription

Pour accéder à la première année de la licence, l'étudiant doit s'inscrire dans l'une des disciplines déterminant la mention de la licence. Cette inscription est à effectuer auprès du Service de la Scolarité du Pôle Humanités, dans le respect du calendrier défini.

Lors de sa première inscription, l'étudiant doit s'inscrire à toutes les Unités d'Enseignements constitutives de l'année (c'est-à-dire 1^{er} et 2^e semestres).

Tout étudiant demandant un changement de pédagogie doit impérativement le signaler à la scolarité (via son espace intranet > vos webservices > Dossier pédagogique).

Inscriptions suivantes et redoublement

L'étudiant ayant validé son année s'inscrit normalement aux Unités d'Enseignements du 3^e et du 4^e semestres à l'issue de la première année ou du 5^e et du 6^e semestres à l'issue de la deuxième année.

L'étudiant n'ayant pas validé son année mais ayant validé soit des UE représentant 70 % des coefficients ou soit un semestre, est autorisé par le jury à s'inscrire dans l'année supérieure (il est alors inscrit sur le relevé de notes la mention « **refusé/autorisé** »).

Il devra toutefois se présenter aux épreuves des U.E. non validées de son année précédente à la 1^{re} et/ou à la 2^e session d'examens. Il pourra également décider de redoubler son année.

En cas de chevauchement des cours ou des

examens, il est très fortement conseillé de privilégier l'obtention du diplôme de niveau inférieur.

L'étudiant n'ayant pas validé les Unités d'Enseignement représentant 70% des coefficients de son année et n'ayant pas été autorisé à s'inscrire dans l'année supérieure doit redoubler afin d'obtenir les U.E. non validées.

Les étudiants ont un délai de 5 ans pour valider les 3 années de LICENCE. Dans le cas d'inscriptions simultanées dans des licences différentes, il n'est compté qu'une seule inscription.

Une année supplémentaire peut être accordée exceptionnellement par la Présidente de l'Université sur proposition de la commission pédagogique compétente.

Les étudiants ayant interrompu leurs études depuis trois ans au moins bénéficient à nouveau du droit aux inscriptions annuelles tel qu'il est décrit précédemment.

AMÉNAGEMENTS DE SCOLARITÉ

Il est possible pour les étudiants salariés, sportifs de haut niveau, chargés de famille, en double cursus, malades ou en situation de handicap de demander un aménagement de la scolarité.



Les dispenses d'assiduité (DA)

Les étudiants ont la possibilité en début d'année ou au début de chaque semestre de demander une dispense d'assiduité.

La **demande de dispense d'assiduité doit être justifiée en fonction de la situation de**

l'étudiant (contrat de travail, livret de famille, certificat médical, certificat de scolarité d'une autre formation...).

Il est nécessaire de se renseigner auprès du secrétariat de la formation avant tout dépôt de demande.

Celle-ci **concerne tous les enseignements**.

Les DA ont des modalités de contrôle de connaissances spécifiques pour certaines UE : contrôle continu et/ou examen terminal (*cf.* colonnes DA -dispensé d'Assiduité du tableau des Modalités de Contrôle des Connaissances). Il est vivement recommandé de prendre contact le plus tôt possible avec les enseignants pour obtenir les renseignements nécessaires sur les contenus du programme et sur les méthodes de travail pour les dispensés d'assiduité. Mais attention, les taux d'échec sont beaucoup plus élevés pour les étudiants en DA.

Les **dossiers de demande de dispense d'assiduité** sont accessibles et à [remplir en ligne](#) uniquement.

- 1^{re} étape : Accédez au service de retrait du dossier (étudiants inscrits uniquement)
- 2^e étape : vous choisissez le dossier et vous l'imprimez. Le dossier sera pré-rempli avec les éléments nécessaires à l'instruction de votre demande. Vous y joignez les pièces demandées et faites parvenir, directement ou par voie postale, au service de scolarité mentionné dans le dossier.

Votre compte vous permettra de suivre l'évolution du dossier (réception, traitement, décision).

Le Régime spécial en 2 ans

Le régime spécial en deux ans permet aux étudiants qui en font la demande de faire leur année d'études en deux ans, en choisissant au minimum deux UE chaque année (à l'exception des formations comportant moins de 4 UE). L'ensemble des unités d'enseignement est divisée en 2 blocs « A » (année 1) et « B » (année 2).

Ce régime concerne les étudiants engagés dans la vie active, étudiants assumant des

responsabilités particulières dans la vie universitaire ou étudiante, étudiants chargés de famille, étudiants engagés dans plusieurs cursus, étudiants atteints d'un handicap, sportifs de haut niveau. Les étudiants peuvent choisir soit l'assiduité, soit la dispense d'assiduité (voir paragraphe ci-dessus).

La demande doit obligatoirement être faite au début de la première année. Le formulaire de demande est à [télécharger](#) et à remettre au service de scolarité (délai précisé sur le site internet). Le **régime spécial en deux ans** ne vaut qu'après **accord de la directrice de l'UFR**.

Les sportifs de haut niveau

Vous pouvez retrouver les informations relatives aux aménagements d'études pour les sportifs de haut niveau sur le [site internet de l'Université](#).

Étudiants malades ou en situation de handicap

Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à l'accueil des étudiants en [situation de handicap sur le site internet](#) de l'Université.

Les étudiants ayant des difficultés liées à une situation de handicap permanent ou ponctuel peuvent bénéficier d'un temps de composition supplémentaire lors des Contrôles Continus et des Examens Terminaux.

Il est impératif de **s'adresser le plus tôt possible au Service de santé des étudiants pour obtenir un certificat médical**. Un exemplaire de ce certificat médical est à déposer à la scolarité/ service des examens pour l'organisation des Examens Terminaux.

Un autre exemplaire est à déposer au secrétariat pour l'organisation des Contrôles Continus (sans certificat médical, aucun aménagement ne sera mis en place). Les étudiants composeront pour les Examens Terminaux et les Contrôles Continus en même temps que les autres étudiants mais seront installés dans une salle particulière si besoin. Pour les Contrôles Continus, les étudiants

concernés par ce statut doivent en outre l'indiquer à l'enseignant de leur groupe de TD.

Les étudiants en situation de handicap doivent signaler tout changement pédagogique au service des examens.

VALIDATION, CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Lexique : UE - EC

Chaque semestre est composé d'**Unités d'Enseignements** (UE), chacune constituée d'un ou plusieurs enseignements, appelés **Éléments Constitutifs** (EC).

Les unités d'enseignements peuvent être de différentes natures :

- Unités d'enseignements fondamentales (UEF),
- Unités d'enseignements complémentaires (UEC),
- Unités d'enseignements disciplinaires (UED),
- Unités d'enseignements à choix optionnels (UECO)
- Séminaires d'approfondissement.

La combinaison des unités d'enseignements est propre à chaque spécialité et parcours.

Crédits ECTS

Les crédits ECTS (European Credits Transfert System : système européen de transfert de crédits) sont affectés aux UE (Unité d'Enseignement). Il n'y a pas d'affectation au niveau des EC (élément constitutif) à l'exception des étudiants-es en mobilité entrante pour lequel-les le contrat d'étude personnalisé peut le prévoir. La répartition des crédits ECTS entre les différentes UE est présentée dans le livret pédagogique téléchargeable de [votre formation](#).

Validations – capitalisation – compensation

Une **année d'étude est validée** dès lors que :

- l'étudiant valide chacune des UE qui la composent (moyenne d'UE égale ou supérieure à 10/20) ;
- ou par compensation entre les différentes UE qui la composent (moyenne des moyennes d'UE, affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20).

Une **unité d'enseignement** (UE) est acquise dès lors que la moyenne des éléments constitutifs (EC) qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire.

Elle peut également être acquise par compensation au sein du semestre ou au sein de l'année. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire.

Un **élément constitutif** (EC) d'une UE n'est pas capitalisable d'une année universitaire sur l'autre : en cas de redoublement, l'étudiant doit repasser tous les EC d'une UE non validée, même s'il a précédemment obtenu la moyenne. Les règles de conservation d'une session à l'autre d'une même année des résultats d'un EC sont précisées dans le règlement propre à chaque formation (*cf.* Reports dans le tableau précisant les MCC).

La compensation est donc possible aux différents niveaux suivants :

- Au sein de l'UE, entre les différents EC ou entre les différentes épreuves de l'UE.
- Au sein du semestre, entre les différentes UE du semestre.
- Au sein de l'année universitaire, entre les 2 semestres.

Inscriptions par transfert

La commission pédagogique se prononce sur la prise en compte éventuelle des UE acquises dans un autre établissement. Plus de [détails sur le site internet](#).

LES EXAMENS

Espace intranet

Tout(e) étudiant(e) inscrit(e) à Nantes Université possède une **adresse mail universitaire** sous la forme : prenom.nom@etu.univ-nantes.fr. Des informations importantes sont fréquemment transmises aux étudiants par voie électronique (absence d'enseignants, rattrapage de cours, examens, etc.). **Il est indispensable de consulter régulièrement votre adresse mail universitaire.** Au moment de l'inscription, un login et un mot de passe sont attribués à chaque étudiant(e) pour accéder à cette boîte mail. En cas de perte ou d'oubli du mot de passe, l'étudiant doit s'adresser au Pôle étudiant pour en obtenir un nouveau.

Ces identifiants permettent également à l'étudiant(e) d'accéder à son **espace Intranet** et ainsi de pouvoir modifier ses inscriptions pédagogiques, consulter son calendrier personnel des examens (qui correspond à la pédagogie dans laquelle il est inscrit), ses notes d'examens, de se réinscrire, etc.

Calendrier des examens

Le **calendrier des examens** sera **affiché 15 jours avant le début des épreuves** sur les vitres de la passerelle à côté des secrétariats pédagogiques d'HHAA, dans le Bâtiment Tertre et **publié dans votre espace Intranet** sur le site internet de l'Université.

Une convocation est notifiée individuellement, à la même période, **aux étudiants en situation de handicap**, avec un lieu de composition spécifique. S'il y a lieu, la convocation fait apparaître avec précision les documents ou matériels autorisés pendant l'épreuve. Les aménagements de calendrier se font uniquement pour les ESH et les sportifs de haut niveau. Les **dispensés d'assiduité** se réfèrent au calendrier visible sur leur intranet, ils composent avec et comme les autres étudiants.

Les examens terminaux du premier semestre ont lieu en janvier, ceux du second semestre en mai. La seconde session a lieu en juin et juillet pour tous. Consulter le [calendrier universitaire HHAA](#).

Affichage de la composition du jury

La composition du jury est affichée sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Doubles inscriptions

L'Université ne peut pas rendre compatible toutes les dates des examens. En cas d'**inscription simultanée dans deux années d'études consécutives** de la même formation (L1/L2 ou L2/L3), la validation de la deuxième année ne peut intervenir avant la validation de la première année manquante.

Si une incompatibilité des dates d'examens se présente, l'étudiant devra privilégier le niveau inférieur (cf. [règles communes de contrôle des connaissances adoptées par la CFVU du 23/03/2017](#)).

Admission et sortie de la salle

Aucun candidat ne peut être admis dans la salle d'examen après l'ouverture des sujets.

Lorsque la durée de l'examen est supérieure à une heure, les candidats ne peuvent quitter l'épreuve avant la fin de la première heure. La sortie de la salle, en cours d'épreuve, ne peut être qu'exceptionnelle et dûment autorisée par un surveillant.

Contrôle des identités

L'identité des candidats est contrôlée. Ce contrôle peut avoir lieu en entrant dans la salle, en cours ou à la fin de l'épreuve ; le candidat dépose alors sur le coin de sa table, sa **pièce d'identité et sa carte d'étudiant**. Le candidat

doit déposer tout document ou bagage avant de gagner sa place, hormis les documents et matériels dûment autorisés. Les téléphones portables sont formellement interdits ; ils doivent être éteints et laissés dans les bagages.

Émargement et comptage des copies

Chaque candidat doit émarger en rendant sa copie et numéroter les intercalaires éventuels.

Après chaque épreuve, les surveillants procèdent au comptage des copies, vérifient les émargements, indiquent les absents sur la liste et émargent à la fin de cette liste.

Absences

Toute absence à un contrôle continu doit être justifiée par un document officiel (ex : certificat médical) qui doit être déposé au secrétariat (très rapidement) avant ou après le contrôle continu. L'étudiant devra ensuite **prendre contact** au plus vite **avec l'enseignant** afin de **rattraper son contrôle continu**.

Si jamais le **contrôle continu n'est pas rattrapé**, l'étudiant sera noté absent, ce qui équivaut à un **zéro**. Les contrôles continus manqués en TD en cours de semestre ne se rattrapent pas en juin (les notes sont conservées toute l'année).

L'étudiant absent à l'examen terminal de la **première session** peut se présenter à la deuxième session sans formalité aucune. Pour une même session, il n'est pas organisé d'épreuve de remplacement en cas d'absence à un examen terminal. En cas d'absence, un Zéro « informatique » est attribué à l'étudiant.

Conditions de correction des copies

Les corrections se font dans le **respect de l'anonymat** des copies.

Les copies ne font pas l'objet d'une double correction.

Fraude ou tentative de fraude

Tout usager de l'Université lorsqu'il est auteur ou complice d'une fraude ou tentative de fraude, commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu ou d'un examen, relève du pouvoir disciplinaire exercé en premier ressort par le Conseil d'Administration constitué en section disciplinaire.

Une fraude ou tentative de fraude ou un incident de toute nature donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal d'examen. Quand aucun incident n'est à signaler, le procès-verbal d'examen est revêtu de la mention "rien à signaler". Dans tous les cas, le procès-verbal d'examen est signé par les surveillants.

Le candidat, auteur ou complice présumé de la fraude ou tentative de fraude, peut néanmoins achever l'épreuve, dans des conditions régulières, il doit signer le procès-verbal ; son éventuel refus de signer le procès-verbal est porté au procès-verbal.

Le jury délibère sur les résultats du ou des candidats ayant fait l'objet du procès-verbal, dans les mêmes conditions que pour tout autre candidat. Toutefois, aucun certificat de réussite ni de relevé de notes ne peut être délivré avant que la formation de jugement ait statué.

Charte anti-plagiat

Une charte anti-plagiat a été adoptée par Nantes Université (elle a été approuvée par le Conseil d'administration le 21 octobre 2011). Cette charte définit les [règles à respecter en matière de plagiat](#) par l'ensemble des étudiants et universitaires. Tous les étudiants sont invités à prendre connaissance de cette charte anti-plagiat et à la respecter scrupuleusement, sous peine de sanctions.



RÉSULTATS D'EXAMEN

Proclamation des résultats - relevé de notes

À la fin du premier semestre ou après délibération du jury à l'issue du second semestre, les résultats d'examens sont **consultables et imprimables sur votre espace intranet** du site internet de l'Université avec votre login et mot de passe d'étudiant. Si vous constatez une erreur dans le report de vos notes, vous devez adresser vos réclamations au Président de votre jury en remplissant un formulaire qui vous sera fourni par le secrétariat pédagogique (bureau 042).

Notes planchers

Il n'y a pas de notes « planchers » en Licence.

Consultation des copies

Les étudiants ont droit et sont incités à consulter leurs copies d'examen lors de séances dédiées, avec la présence des enseignants (ou sur leur demande, et dans un délai raisonnable). Les dates sont définies par le département et sont communiquées par mail et sur les [panneaux virtuels](#).

La consultation des copies d'examens peut se faire pour la 1^{re} session (janvier et mai) et la 2^e session (juin), selon les modalités définies par l'U.F.R.

Les copies sont archivées pendant un an.

Les copies des contrôles continus sont récupérables auprès des enseignants.

Mentions de réussite

L'obtention du diplôme de Licence est assortie de la délivrance d'une mention. Les mentions sont les suivantes :

- Très bien : 16 ou plus,
- Bien : de 14 à 15,99 sur 20,
- Assez bien : de 12 à 13,99 sur 20.

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme (licence 3 pour la licence).

Jury

Des points de jury peuvent être attribués et seront mentionnés comme tels sur le relevé de notes de l'étudiant.

Le jury est souverain en la matière et l'attribution des points de jury ne constitue jamais un droit pour les candidats.

Aucun point de bonus ne sera attribué.

Progression - redoublement

L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble des années précédentes : **ADMIS**.

Un étudiant qui a validé un seul semestre de l'année précédente peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante. Dans ce cas, il est noté sur le Procès-Verbal de délibération : **REFUSÉ/ AUTORISÉ**. L'étudiant peut également choisir de redoubler son année.

En cas d'inscription simultanée dans deux années d'études consécutives de la même formation, la validation de la deuxième année ne peut intervenir avant la validation de la première année manquante.

Un étudiant qui n'a validé aucun semestre et dont la moyenne générale est inférieure à 10/20 ne peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante : **REFUSÉ**.

Ni le jury, ni la présidente de l'université, ne disposent du pouvoir de déroger à ces règles de progression.

Pour les années d'études à accès sélectif, le redoublement n'est pas de droit mais il est subordonné à la décision du jury.

SESSION DE RATTRAPAGE - 2^e SESSION

L'inscription à la session de rattrapage est AUTOMATIQUE.

Pour les étudiants bénéficiant d'un tiers-temps, une ré-inscription sera sollicitée par le Service Scolarité.

Pour les étudiants déclarés «ADMIS»

Les **étudiants déclarés ADMIS ne repassent aucune épreuve au rattrapage** même si des U.E. n'ont pas été acquises ou ont été acquises par «valid/compens» (validation/ compensation).

Pour les étudiants déclarés «REFUSÉ»

Si le semestre est VALIDÉ, l'étudiant ne repasse aucune épreuve au rattrapage (même si des U.E. n'ont pas été acquises ou ont été acquises par «valid/compens» (validation/ compensation).

Si le semestre est NON VALIDÉ, l'étudiant doit se présenter aux U.E. (examens écrits) pour lesquelles la moyenne n'a pas été obtenue (Non admis/e).

Si cette U.E. est composée de deux Éléments Constitutifs (EC ou matières), l'étudiant doit repasser uniquement l'élément dont la moyenne est inférieure à 10/20 ; si l'U.E. n'est composée que d'un seul élément, repasser l'ensemble.

Les notes de Contrôles Continus sont conservées (cf. colonnes 2^e SESSION Reports du tableau des Modalités de Contrôle des Connaissances).

À savoir : moyenne retenue

Pour chaque Élément Constitutif (EC ou matière), **la moyenne retenue** à l'issue de la session de rattrapage **est la meilleure** des deux moyennes **entre la session initiale et la session de rattrapage**.

Ainsi, si l'étudiant obtient une moyenne plus basse au rattrapage par rapport à la 1^{re} moyenne obtenue, sa moyenne de la 1^{re} session sera conservée. Dans ce cas, la mention « Reprise S1 » sera portée sur le relevé de notes.

Modalités de contrôle des connaissances

8793 L1 HISTOIRE - EUROPE

Semestre	Code UE	Intitulé de l'UE et description des EC	1ere SESSION												2nde SESSION															
			ASSIDU						DA - Dispensé d'Assiduité						ASSIDU				DA - Dispensé d'Assiduité											
			ÉPREUVE	COEF	ÉPREUVE	COEF	ÉPREUVE	COEF	DURÉE	ÉPREUVE	COEF	ÉPREUVE	COEF	DURÉE	ÉPREUVE	COEF	DURÉE	REPORT OUI/NON	COEF	ÉPREUVE	COEF	DURÉE	REPORT OUI/NON	COEF						
	COEF : 6	UED1- GROUPE CLASSE MODERNE																												
1	HLGIPC1E3	Hist moderne : l'Europe de la Renaissance	CC2	1,5	CCO	1,5	CC1	3						CDA	6					EXE	6	02:00	-		EXE	6	02:00	-		
	COEF : 6	UED2- GROUPE CLASSE CONTEMPORAINE																												
1	HLGIPC1E3	H. contempo : la France et le monde au XIXe siècle	CC1	1,5	CC2	3	CCO	1,5						CDA	6					EXE	6	02:00	-		EXE	6	02:00	-		
	COEF : 9	UE PARCOURS EUROPE 1																												
1	DLGS1CM2	Histoire de l'Europe, des monarchies aux nations	CCE	1										ETDA	1					01:30	EXE	1	01:30	-		EXE	1	01:30	-	
1	DLGS1CM2	Système politique de l'Union Européenne	CCO	1	CE	1								ETDA	1					01:00	EXE	1	01:00	Oui	1	EXE	1	01:00	non	
1	HLGIEU1E3	Histoire de la construction européenne	CC	1										CDA							EXE	1	01:00			EXE	1	01:00		
	COEF : 3	UE OUVERTURE PARCOURS EUROPE 1																												
1	DLGS1CM2	Eléments de macro-économie et application à l'UE	CCE	1	CCO	1								ETDA	1					01:00	EXE	1	01:00	Oui	1	EXE	1	01:00	non	
1	DLGS1CM2	Atelier Géographie	CCE	1										ETDA	1					01:00	EXE	1	01:00	-		EXE	1	01:00	-	
1	LLGMPC5E	L'Europe littéraire 1	EXE	1								02:00		EXE	1					02:00	EXE	1	01:00	-		EXE	1	01:00	-	
	COEF : 3	UE DECOUVERTE DE LA LLCER																												
1	CLG31ETR4	Cultures du Monde	EX	1								01:30		ETDA	1					01:30	EX	1	01:30	-		EX	1	01:30	-	
	COEF : 3	LV2 ALLEMAND NON DEBUTANT																												
1	CLG11EDR	Allemand ND - Pratique écrite et orale	CC	1										EODA	1					00:20	EXO	1	00:20	-		EXO	1	00:20	-	
	COEF : 3	LV2 ESPAGNOL NON DEBUTANT																												
1	CLG21EEN1	Espagnol ND - Pratique orale	CCO	1										EODA	1					00:20	EXO	1	00:20	-		EXO	1	00:20	-	
1	CLG21EEN7	Espagnol ND - LV2 Introduction civilisation Espagn	EXE	1								01:00		EXE	1					01:00	EXE	1	01:00	-		EXE	1	01:00	-	
	COEF : 3	LV2 ITALIEN NON DEBUTANT																												
1	CLG51EIN5	Italien ND - Pratique écrite	CMTDEXE	1								03:00		ETDA	1					03:00										
	COEF : 3	LV2 ITALIEN DEBUTANT																												
1	CLG41EID1	Italien D - Apprentissage de la langue 1A	EE	1								02:00		EE	1					02:00										
1	CLG41EID1f	Italien D - Apprentissage de la langue 1B	EE	1								01:00		EE	1					01:00										
	COEF : 3	UEC1- APPROFONDISSEMENT HISTOIRE MODERNE																												
1	HLGIPC1E4	Approf. Hist. Mod. - Guerre, armées et sociétés en	CC1	2	CC2	1	CC3	1						CDA	4						EXE	4		-		EXE	4		-	
	COEF : 1	UE ANGLAIS 1																												
1	CLG1EU1E1	Langue anglaise et introduction à la civilisation	CC	1										CDA	1						EXE	1	02:00	-		EXE	1	02:00	-	
	COEF : 3	UEC 1 : INTRODUCTION AUX CIVILISATIONS ANTIQUES 1																												
1	HLGIPC1U0	UEC 1 : Introduction aux civilisations antiques 1	EXE	2								01:00		EXE	2					01:00	EXE	2	01:00	-		EXE	2	01:00	-	
	COEF : 3	UEC 2 : LE MOYEN-AGE ET VOUS : CONSTRUCT. & FIGURE																												
1	HLGIPC1U0	UEC 2 : Le Moyen-Age et vous : construct. & figure	EXE	2								01:00		EXE	2					01:00	EXE	2	01:00	-		EXE	2	01:00	-	
	COEF : 3	UE METHODE TRAVAIL UNIVERSITAIRE (MTU)																												
2	CLG32EMT4	Français linguistique-stylistique	EXE	1								01:00		EXE	1					01:00	EXE	1	01:00	-		EXE	1	01:00	-	
	COEF : 3	UEC 2 INTRO À LA GEOPOL DU MONDE CONTEMP XXE-XXIE																												
2	HLG2HIUC0	UEC 2 Intro à la geopol du monde contemp XXe-XXIe	EXE	2								02:00		EXE	2					02:00	EXE	2	02:00	-		EXE	2	02:00	-	
	COEF : 6	UED1- GROUPE CLASSE ANCIENNE																												
2	HLGIPC2E3	Hist ancienne : les cités grecques	CCE	4	CCO	2								CDA	6						EXE	6	02:00	-		EXE	6	02:00	-	
	COEF : 6	UED2- GROUPE CLASSE MEDIEVALE																												
2	HLGIPC2E3	Hist médiévale : gouverner au Moyen-Age (Ve-XVe si	CC1	3	CC2	1,5	CCO	1,5						CDA	6						EXE	6	02:00	-		EXE	6	02:00	-	
	COEF : 3	UE PARCOURS EUROPE 2																												
2	DLGS2CM2	Economie : politique économique et monétaire	CC	1										ETDA	1					01:00	EX	1	01:00	-		EX	1	01:00	-	
	COEF : 3	UE PARCOURS EUROPE 3																												
2	DLGS2CM2	De l'Etat nation à l'idée européenne 1	CC	1										EODA	1						EX	1	01:00	-		EX	1	01:00	-	
2	DLGS2CM2	European Institutional Law	CCE	1	CCO	1								ETDA	1					01:00	EX	1	01:00	Oui	1	EX	1	01:00	non	
2	HLGIEU2E4	L'Europe et le monde	CC1	3										CDA	3						EXE	3	01:00	-		EXE	3	01:00	-	
	COEF : 3	LV2 ALLEMAND NON DEBUTANT																												
2	CLG12EDR	Allemand ND - Expression écrite et orale	CC	1										CEDA	1						EXE	1	01:00	-		EXE	1	01:00	-	
	COEF : 3	LV2 ESPAGNOL NON DEBUTANT																												
2	CLG22EEN7	Espagnol ND - Intro. civi. Amérique latine	EXE	1								01:00		EXE	1					01:00	EXE	1	01:00	-		EXE	1	01:00	-	
2	CLG22EEN7	Espagnol ND - Pratique orale	CCO	1	EXO	1						00:20		EXO	1	EODA	1			00:20										
	COEF : 3	LV2 ITALIEN NON DEBUTANT																												
2	CLG52EIN5	Italien ND - Pratique écrite	CCE	1										EE	1					02:00	EE	1	02:00	-		EE	1	02:00	-	
	COEF : 3	LV2 ITALIEN DEBUTANT																												
2	CLG42EID1	Italien D - Apprentissage de la langue 2A	EE	1								02:00		EE	1					02:00	EE	1	02:00	-		EE	1	02:00	-	
2	CLG42EID1f	Italien D - Apprentissage de la langue 2B	EE	1								01:00		EE	1					01:00	EE	1	01:00	-		EE	1	01:00	-	
	COEF : 1	UE ANGLAIS 2																												
2	CLG4EU2E1	Langue anglaise et introduction à la civilisation	CC	1										CDA	1					01:00	EXO	1	00:20	-		EXO	1	00:20	-	

Lexique : ASSIDU - Assiduité, CC - Contrôle Continu, CCE - Contrôle Continu Écrit, CCECM - Contrôle Continu Écrit Cour Magistral, CCO - Contrôle Continu Oral, CCP - Contrôle Continu Pratique, CDA - Contrôle pour DA, CE - Contrôle continu Écrit, CEDA - Contrôle Écrit pour DA, CO - Contrôle continu Oral, DOS - DOSSier, DOSEC - DOSSier Écrit, EE - Examen terminal Écrit, EO - Examen terminal Oral, EX - Examen Terminal, EXDA - Examen pour DA, EXE - Examen Écrit, EXO - Examen Oral, MEM - Mémoire, MEMSOU - Mémoire avec SOUTenance, RAPPORT - Rapport, SOU - SOUTenance.

Modalités de contrôle des connaissances

8252 L2 HISTOIRE : EUROPE

Semestre	Code UE	Intitulé de l'UE et description des EC	1ere SESSION											2nde SESSION											
			ASSIDU						DA - Dispensé d'Assiduité					ASSIDU						DA - Dispensé d'Assiduité					
			ÉPREUVE	COEF	ÉPREUVE	COEF	ÉPREUVE	COEF	DURÉE	ÉPREUVE	COEF	ÉPREUVE	COEF	DURÉE	ÉPREUVE	COEF	ÉPREUVE	COEF	DURÉE	REPORT	REPORT	ÉPREUVE	COEF	DURÉE	REPORT
																		OUI/NON	COEF				OUI/NON	COEF	
		COEF : 6 UE PARCOURS EUROPE 4																							
1	CLG3EU3E3	ANGLAIS - Civilisation britannique: the political	EXE	1				03:00	EXE	1			03:00	EXE	1			03:00	-		EXE	1	03:00	-	
1	HLGIHIEC7A	Histoire environnementale : ressources et énergies	EXE	3					EXE	3				EXE	3				-		EXE	3		-	
		COEF : 3 UEC 1 : NORMES, PRATIQUES GUERRIÈRES ET RÉOLUTION																							
1	HLG3HIUC0	UEC 1 : Normes, pratiques guerrières et résolution	EXE	3				02:00	EXE	3			02:00	EXE	3			02:00	-		EXE	3	02:00	-	
		COEF : 3 UEC 2 : L'EMPIRE FRANÇAIS À L'ÉPOQUE MODERNE																							
1	HLG3HIUC0	UEC 2 : L'Empire Français à l'époque moderne	EXE	3				02:00	EXE	3			02:00	EXE	3			02:00	-		EXE	3	02:00	-	
		COEF : 3 UEC 3 : GÉOPOLITIQUE DE LA MÉDITERRANÉE AU XIXE SI																							
1	HLG3HIUC0	UEC 3 : Géopolitique de la Méditerranée au XIXe si	EXE	3				02:00	EXE	3			02:00	EXE	3			02:00	-		EXE	3	02:00	-	
		COEF : 3 UE PARCOURS EUROPE 5																							
1	DLGS3CM2C	Droit : Droit matériel de l'Union Européenne	CCE	1	CCO	1	ETDA	1						EXE	1				Oui	2	EXE	1			
1	DLGS3CM2C	Gouvernements comparés en Europe	CCE	1	CCO	1	ETDA	1						EXE	1				Oui	2	EXE	1			
		COEF : 3 UE OUVERTURE PROFESSIONNELLE 1																							
1	DLGS3CM2C	Compétences en Sociologie : Analyse des Controvers	CCE	1	CCO	1			EODA	1	EXE	1		EO	1				Oui	1	EO	1		Oui	1
1	DLGS3TD28	Entrée dans le monde professionnel	CCO	1					EODA	1				EXO	1				-		EXO	1		-	
		COEF : 3 LV2 ALLEMAND NON DEBUTANT																							
1	CLG13EDN6	Allemand ND Civilisation	CC	1					CDA	1			00:20	CDA	1			00:20	-		CDA	1	00:20	-	
1	CLG13EDN6	Allemand ND Littérature	CC	1					CDA	1			00:20	CDA	1			00:20	-		CDA	1	00:20	-	
		COEF : 3 LV2 ESPAGNOL NON DEBUTANT																							
1	CLG23EEN6	Espagnol ND Littérature	EXE	1				02:00	EXE	1			02:00	EXE	1			02:00	-		EXE	1	02:00	-	
1	CLG23EEN6	Espagnol ND Pratique orale	CCE	1					EXO	1			00:20	EXO	1			00:20	-		EXO	1	00:20	-	
		COEF : 3 LV2 ITALIEN NON DEBUTANT																							
1	CLG53EIN5/	Italien ND - Pratique écrite	CCE	1					CEDA	1															
		COEF : 3 LV2 ITALIEN DEBUTANT (INTERMEDIAIRE)																							
1	CLG53EID5/	Italien D Traduction	EE	1				02:00	EE	1			02:00												
		COEF : 6 UEC1- HISTOIRE MEDIEVALE																							
1	HLGIPC3E2/	Les Orient (VIe-XIe siècles)	CCE	1,5	CCO	1,5	EXE	4	04:00	EXE	7		04:00	EXE	7			02:00	-		EXE	7	02:00	-	
1	HLGIPC3E2/	La Méditerranée (Xe - XVe siècles)	CCE	1,5	CCO	1,5	EXE	4	04:00	EXE	7		04:00	EXE	7			02:00	-		EXE	7	02:00	-	
		COEF : 6 UED 1 : HISTOIRE ANCIENNE																							
1	HLGIPC3E1/	Histoire grecque	CCE	1,5	CCO	1,5	EXE	4	04:00	EXE	7		04:00	EXE	7			02:00	-		EXE	7	02:00	-	
1	HLGIPC3E1/	Histoire romaine	CCE	1,5	CCO	1,5	EXE	4	04:00	EXE	7		04:00	EXE	7			02:00	-		EXE	7	02:00	-	
		COEF : 6 UE PARCOURS EUROPE 6																							
2	CLG3EU4E3	ANGLAIS - Civilisation britannique: The UK and Eur	EXO	1				00:20	EXO	1			00:20	EXO	1			00:20	-		EXO	1	00:20	-	
2	DLGS4CM2C	Comparative Law of the EU Member States	CC	1					ETDA	1				EXE	1			01:00	-		EXE	1	01:00	-	
		COEF : 6 UED1- HISTOIRE CONTEMPORAINE 1																							
2	GLGGPC2E	Les mondialisations	CE	0,5	EE	0,5		02:00	EE	1			02:00	CE	0,5	EE	0,5	01:30	-	0,5	EE	1	01:30	-	1
2	HLG4HIEC3	gouverner l'empire de l'antiquité au moyen-âge	EXE	3				02:00	EXE	3			02:00	EXE	3			02:00	-		EXE	3	02:00	-	
2	HLG4HIEC6	Du Caucase au Sinaï, chroniques frontalières du Pr	EXE	3				02:00	EXE	3			02:00	EXE	3			02:00	-		EXE	3	02:00	-	
2	HLGIPC4E2/	La France contemporaine 1	CCE	1,5	CCO	1,5	EXE	4	04:00	EXE	7		04:00	EXE	7			02:00	-		EXE	7	02:00	-	
2	HLGIPC4E2/	Relations internationales 1	CCE	1,5	CCO	1,5	EXE	4	04:00	EXE	7		04:00	EXE	7			02:00	-		EXE	7	02:00	-	
		COEF : 3 UE OUVERTURE PARCOURS EUROPE 2																							
2	DLGS4CM2C	European economy	CCE	1				01:00	ETDA	1			01:00	EXE	1			01:00	-		EXE	1	01:00	-	
2	LLGMPC6E/	L'Europe littéraire 2	EXE	1				02:00	EXE	1			02:00	EXE	1			01:00	-		EXE	1	01:00	-	
		COEF : 3 UE OUVERTURE PROFESSIONNELLE 2																							
2	CLG54ETR3	Compétences numériques	CC	1					DOS	1				EXE	1			01:00	-		EXE	1	01:00	-	
2	DLGS4CM2C	Art oratoire	CCO	1					EODA	1				EXO	1				-		EXO	1		-	
		COEF : 3 LV2 ALLEMAND NON DEBUTANT																							
2	CLG14EDN6	Allemand ND - Civilisation	CC	1					CDA	1			00:20												
2	CLG14EDN6	Allemand ND - Littérature	CC	1					CDA	1			00:20												
		COEF : 3 LV2 ESPAGNOL NON DEBUTANT																							
2	CLG24EEN6	Espagnol Littérature (Amérique latine)	EXE	1				02:00	EXE	1			02:00	EXE	1			02:00	-		EXE	1	02:00	-	
2	CLG24EEN6	Espagnol Pratique orale	CCO	1					EXO	1			00:20	EXO	1			00:20	-		EXO	1	00:20	-	
		COEF : 3 LV2 ITALIEN NON DEBUTANT																							
2	CLG54EIN5/	Italien ND pratique écrite	CCE	1					EE	1			02:00	EE	1			02:00	-		EE	1	02:00	-	
		COEF : 3 LV2 ITALIEN DEBUTANT (INTERMEDIAIRE)																							
2	CLG54EID5/	Italien D - Traduction	EXE	1				02:00	EXE	1			02:00	EXE	1			02:00	-		EXE	1	02:00	-	
		COEF : 3 UEC 2 : HISTOIRE DU CORPS DE L'ANTIQUITE A NOS JOUR																							
2	HLG2HIEC3/	UEC 2 : Histoire du corps de l'antiquité à nos jour	EXE	3				01:00	EXE	3			01:00	EXE	3			02:00	-		EXE	3	02:00	-	
		COEF : 3 UEC 4 : HIST. ET MEMOIRE, XIXE-XXE SIECLES																							
2	HLGIPC4U0/	UEC 4 : HIST. ET MEMOIRE, XIXe-XXe SIECLES	EXE	3				02:00	EXE	3			02:00	EXE	3			02:00	-		EXE	3	02:00	-	

Modalités de contrôle des connaissances

8255 L3 HISTOIRE : EUROPE

Semestre	Code UE	Intitulé de l'UE et description des EC	1ere SESSION											2nde SESSION														
			ASSIDU						DA - Dispensé d'Assiduité					ASSIDU						DA - Dispensé d'Assiduité								
			ÉPREUVE	COEF	ÉPREUVE	COEF	ÉPREUVE	COEF	DURÉE	ÉPREUVE	COEF	ÉPREUVE	COEF	DURÉE	ÉPREUVE	COEF	ÉPREUVE	COEF	DURÉE	REPORT OUI/NON	COEF	ÉPREUVE	COEF	ÉPREUVE	COEF	DURÉE	REPORT OUI/NON	COEF
	COEF : 3	DROIT - LIBERTES ET DROITS FONDAMENTAUX																										
1	DLGS5CM0	Libertés et droits fondamentaux	EETD	1			03:00	EETD	2			03:00	EETD	1	EETD	1	03:00	-		EETD	2	EETD	2	03:00	-			
	COEF : 3	DROIT/SCIENCE POLITIQUE : POLITIQUES EUROPEENNES																										
1	DMS1CM06	Politiques Européennes	DOS	3				DOS	3				DOS	3				-		DOS	3							
	COEF : 3	DROIT: ANALYSE DES POLITIQUES PUBLIQUES																										
1	DMS1CM00	Analyse des politiques publiques	EOSD	1																								
	COEF : 3	HISTOIRE- CRISES ET CONFLITS EN EUROPE DEPUIS 1989																										
1	HMSEIP7E2	Crises et conflits en Europe depuis 1989	EE	2				EE	2																			
	COEF : 3	FLCE: ANGLAIS UE LANGUE X																										
1	CLG35EAN1	Anglais - Creative writing	CCO	1	DOS	1		CDA	1	DOS	1		DOS	1				Oui	1	DOS	1				Oui	1		
	COEF : 3	FLCE : CIVILISATIONS, CULTURE ET SOCIETES																										
1	CMSCTC7E	action internationale de la France	CC	1				CDA	1				CC	1				-		CDA	1					-	1	
1	CMSCTC9E	L'action culturelle en Europe et dans le monde : i	CC	1				CDA	1				CC	1				-		CDA	1					-	1	
	COEF : 3	UEC19- NOUVEAUX MONDES																										
1	GLG5GEEC	UEC19- Nouveaux mondes	EE	1			03:00	EE	1			03:00																
	COEF : 3	UEC 2 : WOMEN AND GENDER IN EARLY MODERN SOCIETES																										
1	HLG5HIUEC	women and gender in early modern societies	CC1	1,5	CC2	1,5		CC1	1,5	CC2	1,5		EXO	3			00:30	-		EXO	3			00:30	-			
	COEF : 6	UED1 - HISTOIRE ANCIENNE OU MÉDIÉVALE																										
1	HLGIPC5E1	Histoire grecque : Du royaume de Macédoine à la fo	CCE	1,5	CCO	1,5	EXE	4	04:00	EXE	7	04:00	EXO	7	00:30	-			EXO	7	00:30	-						
1	HLGIPC5E1	Histoire romaine : L'Empire romain	CCE	1,5	CCO	1,5	EXE	4	04:00	EXE	7	04:00	EXO	7	00:30	-			EXO	7	00:30	-						
	COEF : 3	UED2- HISTOIRE MÉDIÉVALE OU ANCIENNE																										
1	HLGIPC5E2	Naissance de l'Occident (XIe-XIIIe siècles)	CCE	1,5	CCO	1,5	EXE	4	04:00	EXE	7	04:00	EXO	7	00:30	-	1			EXO	7	00:30	-					
1	HLGIPC5E2	L'Occident latin entre apogée et redéploiements (v	CCE	1,5	CO	1,5	EXE	4	04:00	EXE	7	04:00	EXO	7	00:30	-			EXO	7	00:30	-						
	COEF : 1	UE ANGLAIS - CULTURE ET SOCIETE 2																										
1	CLG35EAN5	Anglais - Topics in British & North Amer. studies	EXE	1			03:00	EXE	1			03:00	EXE	1			03:00	-		EXE	1			03:00	-			
	COEF : 1	LV2 ALLEMAND NON DEBUTANT																										
1	CLG15EDN7	Allemand ND - Culture	CC	1				CDA	1				EXO	1			00:20	-		EXO	1			00:20	-			
1	CLG15EDN7	Allemand ND - Compétences orales	CC	1				CDA	1				EXO	1			00:20	-		EXO	1			00:20	-			
	COEF : 1	LV2 ESPAGNOL NON DEBUTANT																										
1	CLG25EEN7	Espagnol ND - Hist. de l'art Esp. et/ou Am.Lat.	EXO	1			00:30	EXO	1			00:30	EXO	1			00:30	-		EXO	1			00:30	-			
1	CLG25EEN7	Espagnol Nd - Hist. des idées Esp et/ou Am.Lat	EXE	1			03:00	EXE	1			03:00	EXE	1			03:00	-		EXE	1			03:00	-			
	COEF : 1	LV2 ITALIEN DEBUTANT OU NON DEBUTANT																										
1	CLG45EIN6	Italien ND - Cinéma	DOS	1				DOS	1				DOS	1				-		DOS	1					-		
	COEF : 3	UEC 4 : TRAVAILLER EN EUROPE DU XVIIE AU XXE SIÈCLE																										
1	HLGIHIUC0	UEC 4 : Travailler en Europe du XVIe au Xxe siècle	CC	3				CC	3				EXO	3				-		EXO	3					-		
	COEF : 3	UEC 1 : GUERRES ET PAIX AU HAUT MOYEN-ÂGE (VE-XE S																										
1	HLGIPC5U0	UEC 1 : Guerres et paix au Haut Moyen-Âge (Ve-Xe s	CC	3				CC	3				EXO	3			00:30	-		EXO	3			00:30	-			
	COEF : 3	UEC 2 : DES TREIZE COLONIES AUX ETATS-UNIS : UNE H																										
1	HLGIPC5U0	UEC 2 : Des treize colonies aux Etats-Unis : une h	EXE	3			02:00	EXE	3			02:00	EXO	3			00:30	-		EXO	3			00:30	-			
	COEF : 3	UEC 1 : LA MÉDITERRANÉE À PARTS ÉGALES. UNE HISTOI																										
1	HLGIPC5U0	UEC 1 : La Méditerranée à parts égales. Une histoi	CC1	1,5	CCE	1,5		CC1	1,5	CCE	1,5		EXO	3			00:30	-		EXO	3			00:30	-			
	COEF : 3	UEC 3 : COULEURS, CORPS ET CULTURE : UNE ANTHROPOL																										
1	HLGIPC5U1	UEC 3 : Couleurs, corps et culture : une anthropol	EX	3			02:00	EX	3			02:00	EXO	3			00:30	-		EXO	3			00:30	-			
	COEF : 3	UE PARCOURS EUROPE 7																										
2	DLGS6CM2	Migration and Europe	CE	1	CO	1		ETDA	1				EX	1			01:30	Oui	1						Oui	1		
2	DLGS6CM2	L'Europe, démocratie transnationale?	CE	1	CO	1		EXDA	1			03:00	EXTS2	1			03:00	Oui	1	EXTS2	1			03:00				
2	DLGS6CM2	External action of the EU	CE	1	CO	1		ETDA	1				EX	1				Oui	1	EX	1					-		
2	HLGIPC6E7	Géopolitique de la guerre froide	EXE	3			02:00	EXE	3			02:00	EXO	3			00:30	-		EXO	3			00:30	-			
	COEF : 3	UE CULTURE ET SOCIETE 3																										
2	CLG36EAN5	Anglais - No justice no peace	DOS	1				DOS	1				EXO	1			00:20	-		EXO	1			00:20	-			
	COEF : 3	UE - MISES EN PRATIQUE																										
2	DLGS6CM2	Négociations européennes	CC	1				EXDA	1																		1	
2	DLGS6TD25	Projet Tutoré	CC	1				EODA	1	ETDA	1		EE	1	EXO	1		-		EE	1	EXO	1			-	1	
	COEF : 3	LV2 ALLEMAND NON DEBUTANT																										
2	CLG16EDN6	Allemand ND - Culture	CC	1				CDA	1				EXO	1			00:20	-		EXO	1			00:20	-			
2	CLG16EDN6	Allemand ND - Compétences orales	CC	1				CDA	1				EXO	1			00:20	-		EXO	1			00:20	-			
	COEF : 3	LV2 ESPAGNOL NON DEBUTANT																										
2	CLG26EEN6	Espagnol ND - Hist. de l'art Esp. et/ou Am.Lat	EXO	1			00:30	EXO	1			00:30	EXO	1			00:30	-		EXO	1			00:30	-			
2	CLG26EEN6	Espagnol ND - Hist. des idées Esp. et/ou Am.Lat	EXE	1			03:00	EXE	1			03:00	EXE	1			03:00	-		EXE	1			03:00	-			
	COEF : 3	LV2 ITALIEN DEBUTANT OU NON DEBUTANT																										
2	CLG46EIN6	Italien ND - Cinéma	EXE	1			02:00	EXE	1			02:00	EXE	1			02:00	-		EXE	1			02:00	-			
	COEF : 6	UEC1- HISTOIRE MODERNE 2																										
2	HLGIPC6E1	L'Europe religieuse, XVIe-XVIIIe siècle : une histoi	CCE	1,5	CCO	1,5	EXE	4	04:00	EXE	7	04:00	EXO	7			00:30	-		EXO	7			00:30	-			
2	HLGIPC6E1	La mondialisation, XVIIIe-XVIIIe siècle	CCE	1,5	CCO	1,5	EXE	4	04:00	EXE	7	04:00	EXO	7			00:30	-		EXO	7			00:30	-			
2	HLGIPC6E1	La Révolution française, l'Europe et le monde atla	CCE	1,5	CCO	1,5	EXE	4	04:00	EXE	7	04:00	EXO	7			00:30	-		EXO	7			00:30	-			
	COEF : 3	UEC 1 : DU COUVENT AU MONDE : LES ORDRES RELIGIEUX																										



UFR Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
Bâtiment Tertre
Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227
44312 NANTES Cedex 3
Tél. +33 (0)2 53 52 25 51

